



Memento du commerce

Guide des contacts et démarches utiles

— — Vous voulez poser une enseigne, modifier votre façade, faire une déclaration de travaux, consulter des documents d'urbanisme

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- **Urbanisme réglementaire** : déclaration de travaux, autorisations d'enseignes - Tél. : 01 41 40 91 58 - 01 47 15 33 81
- **Action foncière** : consultation du cadastre, déclaration de cession de fonds de commerce ou de droit au bail - Tél. : 01 47 15 30 32

51, rue Pierre

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 /

Fermé le jeudi matin - urbanisme@ville-clichy.fr



Consultez la Charte qualité du commerce et le règlement local de publicité de la Ville de Clichy, pour faire votre projet d'enseigne et de devanture

— — Vous souhaitez avoir des renseignements sur la réglementation en vigueur en matière d'hygiène alimentaire, de sécurité incendie ou bien demander une licence de débit de boissons

SERVICE HYGIÈNE & SALUBRITÉ

51, rue Pierre

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. : 01 47 15 95 00 - hygiene@ville-clichy.fr

— — Vous souhaitez avoir des renseignements sur la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (E.R.P.)

MISSION ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

CCAS - 90 bis, rue Martre

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 /

Fermé le jeudi matin - Tél. : 01 47 15 33 31 -

mission.accessibilite-handicap@ville-clichy.fr

Vous rencontrez des problèmes dans vos livraisons, souhaitez obtenir une carte de stationnement via le forfait artisan/commerçant

SERVICE UNITÉ DU STATIONNEMENT

65, rue de Paris - Tél. : 01 47 15 95 73

Vous rencontrez des problèmes de sécurité, souhaitez connaître le dispositif de vidéosurveillance

POLICE MUNICIPALE

**65, rue Martre - Interventions du lundi au dimanche de 7h à 3h
Tél. : 01 47 15 95 90 - police-municipale@ville-clichy.fr**

POLICE NATIONALE

96, rue Martre - Tél. : 01 55 46 94 00

Vous souhaitez demander une dotation de bac pour la collecte de vos déchets

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE LA VOIRIE

51, rue Pierre - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. : 01 47 15 30 77

Vous voulez exposer vos produits sur le domaine public, faire une demande de terrasse, avoir des renseignements sur le repos dominical, etc.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Demande d'occupation du domaine public** : terrasse, mobilier, food truck - **Tel. : 01 47 15 95 23**
- **Abonnement et place sur les marchés forains** - **Tel. : 01 47 15 95 24**
- **Recherche de local** - **Tél. : 01 47 15 95 23/95 75**

51, rue Pierre - commerce@ville-clichy.fr



Le saviez-vous ?

LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN CHARGE DU COMMERCE EST VOTRE CONTACT

PÉRIMÈTRE DE PRÉEMPTION

La Ville de Clichy a mis en place un périmètre de sauvegarde du commerce pour dynamiser son tissu commercial, assurer l'implantation d'un commerce de qualité et diversifié.

SANCTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ATTENTION la non réalisation des démarches obligatoires d'aménagement, accessibilité, enseignes et cession de fonds de commerce vous expose à des sanctions administratives et financières. Les services de la Ville sont à votre disposition pour vous renseigner.

CHARTRE DE QUALITÉ DU COMMERCE

Prenez connaissance des pré-requis et conseils pour vos enseignes, choix de mobilier et aménagements dans la Charte consultable sur ville-clichy.fr ou sr demande au 01 47 15 95 23.



Partenaires de l'entrepreneuriat

La Ville soutien l'entrepreneuriat et peut vous orienter vers des partenaires selon vos besoins : recherche de locaux, financements, création d'entreprise. N'hésitez pas à nous contacter.